REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

13e CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS 1973



CAROLINE - PIERRETTE
THIBAUT

CANDIDATE DU

CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS

PRESIDENT D'HONNEUR

Antoine PINAY

ELECTEURS, ELECTRICES,

Pour s'opposer au monopole de deux forces antagonistes dans un esprit de libéralisme, il est impératif, pour les gens conscients de leur avenir, de faire un choix en toute liberté pour un **CANDIDAT NON CONDITIONNE.**

L'ETAT A DES DEVOIRS : il doit s'occuper de toutes les catégories de citoyens, pour respecter sa devise : LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

Pour cela, il faut :

LA REDUCTION MASSIVE DES DEPENSES DE L'ETAT

en menant une vaste tâche de reconversion, mais en commençant par l'ETAT LUI-MEME. Supprimer les services administratifs devenus inutiles. Le carcan administratif étouffe les Communes, les Entreprises, c'est le REGIME DES TECHNOCRATES.

LE DEVOIR DE L'ETAT

c'est renoncer à prélever toujours plus d'impôts. Favoriser l'Epargne en stabilisant notre Franc car, depuis de nombreuses années, les Epargnants sont dépouillés par l'INFLATION.

LA RECONVERSION DES ENTREPRISES n'est ni l'affaire de l'Etat ni des technocrates, c'est l'affaire des Agriculteurs, des Commerçants et de tous les Salariés.

Il faut augmenter la production pour permettre aux Salariés d'obtenir des salaires convenables et un niveau de vie de plus en plus élevé, sans avoir l'angoisse du chômage et des vieux jours.

UNE POLITIQUE DE REPARATION AU PROFIT DES PERSONNES AGEES

Il faut attribuer des allocations avec un taux de croissance comparable au S.M.I.C. Attribuer immédiatement 500 F par mois pour toute personne sans ressource, pour atteindre 700 F dans le prochain semestre.

GARANTIR LE LOGEMENT aux personnes âgées pour qu'elles puissent vivre là où elles ont toujours vécu.
LA RETRAITE doit être versée immédiatement au conjoint survivant sans tenir compte d'un âge limite et que le montant attribué soit les 3/4 de la retraite initiale, si le veuf ou la veuve ne bénéficie pas d'une retraite personnelle.

Les personnes âgées doivent pouvoir déduire dans les déclarations sur le REVENU les sommes versées au fisc l'année précédente et déduire 10 % pour aide ménagère. Le plafond imposable pour les personnes âgées doit être révisé. Une retraite possible à 60 ans, mais une retraite heureuse, pas dans la misère ni la souffrance, faute de moyens. Prise en charge à 100 % des soins optiques, dentaires et rééducation.

NE PAS OUBLIER LES HANDICAPES PHYSIQUES

en essayant de les incorporer dans les rouages actifs de la Nation. Prendre en charge leur éducation, leurs frais médicaux, et leur assurer une pension d'invalidité décente avec indice de croissance. Attribuer aux mères des handicapés une allocation spéciale pour la garde des enfants.

PRATIQUER UNE POLITIQUE DE PROGRES A L'EGARD DES FEMMES

pour qu'elles puissent devenir des adultes à part entière, des partenaires avec lesquelles il faut compter dans tous les secteurs, en leur faisant confiance pour les postes à responsabilité.
Une **Retraite** possible, si elles le désirent, après **30 ans** de versements à la Sécurité Sociale, car elles doivent être considérées comme des travailleurs de force après seize heures de travail quotidien (famille - intendance - profession).
AMENAGEMENT des allocations pendant leur temps de maternité (avec possibilité de versement à la S. S. selon un forfait déterminé pour ne pas perdre les droits à la retraite).
CARNET DE SANTE, établi dès la naissance, pour la protection de la famille et de la petite enfance.
RELEVEMENT de l'Allocation de Salaire unique. INDEXATION sur le S.M.I.C. des pensions alimentaires pour les femmes seules.

JUSTICE AUX RAPATRIES

en accordant l'indemnisation, depuis longtemps promise, pour les biens abandonnés.

SURVIE POUR LES PETITS COMMERÇANTS, ARTISANS, AGRICULTEURS

en mettant sur pied toutes les réformes fiscales prévues depuis longtemps. Favoriser le jeu de la libre concurrence qui, seule, peut faire abaisser les prix.
EGALITE FISCALE - EGALITE SOCIALE entre sociétés et entreprises personnelles. Entre salariés et non salariés.
SUPPRESSION DE LA PATENTE.
SUPPRESSION DES DROITS DE MUTATION sur les fonds de commerce ramenés de 16,75 % au taux zéro comme pour les actions des sociétés anonymes.
Le TRAVAILLEUR INDEPENDANT doit avoir un SALAIRE fiscal. Il paiera les mêmes cotisations sociales et sera affilié au Régime général des retraites.

FAVORISER L'ACCES A LA PROPRIETE

au lieu de concevoir un urbanisme démentiel qui consiste à élever des tours, créer des VILLAGES à l'intérieur des communes avec des espaces verts, des places, des jardins publics, pour respirer.
SUPPRESSION DES DROITS DE SUCCESSION inférieures à 500 000 F, sans considération du degré de parenté.

CHAQUE COMMUNE

doit offrir à ses concitoyens : des haltes-garderies, un centre de planning familial médico-social, des écoles maternelles et primaires, un C.E.S. ; et, par canton, une école professionnelle ou un collège agricole, mais aussi un stade, une piscine, des courts de tennis, une maison culturelle, un foyer, car il faut un juste équilibre entre l'éducation intellectuelle et l'éducation physique. On a besoin de têtes, mais aussi de jambes !

LES PARENTS DOIVENT CHOISIR LIBREMENT LES ECOLES DE LEUR CHOIX

dans leurs traditions familiales et convictions religieuses.

ASSURER AUX UNIVERSITES

le trinôme Autonomie-Sélection-Concurrence. Etant régionales, les Universités seront concurrentes les unes par rapport aux autres et seront autonomes, sous la tutelle des autorités régionales avec la participation des organismes étudiants.

L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

doivent prévoir des débouchés pour les jeunes qui, souvent diplômes ou C.A.P. en poche, doivent s'inscrire au chômage ou s'expatrier dans des régions où il y a des usines et personne pour les servir.

REVALORISER LES DIPLOMES TECHNIQUES

car la France a besoin de TECHNICIENS DE VALEUR, d'ARTISANS aimant le travail bien fait.

C'est au cours de la prochaine législature que les REFORMES les plus importantes seront à faire pour adapter la France à la concurrence internationale et d'abord à l'EUROPE. Mais on ne réforme PAS DANS LE DESORDRE social, économique ou moral.
Pour se sentir concerné par l'Europe, il faut que le PARLEMENT EUROPEEN SOIT ELU au suffrage universel et que tous les droits et les devoirs des citoyens soient semblables dans tous les pays participants, que les charges fiscales soient planifiées, que nos infrastructures : routes, autoroutes, canaux, aérodromes, téléphone, hôtels soient aussi à l'échelle Européenne.
Tout cela est POSSIBLE si on applique le BON SENS aux affaires de l'Etat, c'est ce qui dégagera les fonds nécessaires aux actes de Réparation, de Justice, de Progrès.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

doit choisir des Ministres capables d'imposer leur volonté aux Administrations.

LE GOUVERNEMENT

ne doit pas être dans la dépendance des Groupes-Charnières du PARLEMENT ou d'une MAJORITE-ROBOT prisonnière de ses préjugés et de ses nostalgies.

LE PARLEMENT DOIT CONTROLER LA GESTION

par l'intermédiaire de commissions d'enquêtes permanentes, suggérer les réformes.

LE DEPUTE

doit avoir une action NATIONALE, mais aussi une ACTION LOCALE, car l'homme ne vit pas d'abstractions, il vit au milieu des réalités quotidiennes : SA REGION, SA COMMUNE, SON FOYER, SON TRAVAIL, SES LOISIRS.

LE CITOYEN

par son bulletin de vote, assure son avenir tout entier et celui de ses enfants. Les affaires de la France sont encore les affaires des Français. VOTER C'EST PREVOIR UNE NOUVELLE SOCIETE RESPECTANT LES PRINCIPES DU DROIT DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

VOTEZ
Caroline - Pierrette THIBAUT

Suppléant DOCTEUR FRANÇOIS HAMANDJIAN

offset-alpa 38230 pont-de-chéruy